



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le vendredi 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huitième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 20 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazip BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazip BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BRUERE Jérôme, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazip, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, Mme HECQUET Audrey par pouvoir à Mme BOGAERT Céline

**ABSENTS** : Mme DELABRE Catherine, Mme HENNION Victoria

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** : 27

Secrétaire de séance : BENAMEUR ADAM

N° interne de l'acte : PV SEANCE DU 25 09 2025

N° de feuillet : 2



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de SANTES**

### APPROBATION DU PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

*La séance est ouverte à 19 heures 30.*

*L'appel est fait par Adam BENAMEUR.*

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2025**

**Hiazid BELABBES** : Avez-vous des éléments à ajouter ?

**Odile LECLERCQ** : Ce n'est pas vraiment un procès-verbal, car l'ensemble des échanges ne sont pas retranscrits. Je vous propose de suspendre cette approbation.

**Hiazid BELABBES** : D'accord, mais ne nous faites pas attendre pour que rien n'arrive, comme la dernière fois : j'espère que ce ne sera pas un effet de manche.

*Adam BENAMEUR est secrétaire de séance.*

## **2. Tarifs restaurant scolaire – Renouvellement de la tarification sociale à 1€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 – années scolaires 2025-2026**

**Hiazid BELABBES** : Ces tarifs ont déjà été votés, ils avaient fait l'objet de quelques commentaires et remarques.

La commune était passée à un dispositif de cantine à un euro, suivant différentes tranches appelées quotients familiaux, pendant trois ans. C'est terminé pour certains quotients familiaux, le dispositif est reconduit pour d'autres. La mairie s'était positionnée en faveur de ce dispositif de cantine à un euro. Elle n'a eu aucune nouvelle de l'Etat, jusqu'à ce que son DGS s'énerve un peu et aille à Lille pour s'expliquer. Il faut à nouveau voter sur les tarifs, raison pour laquelle cette délibération est à nouveau posée sur la table.

**Audrey HECQUET** : Les familles dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire pouvaient bénéficier d'un dispositif appelé La Cantine à un euro trois. Il a pris fin en juin, raison pour laquelle avaient été votés de nouveaux tarifs. Ce dispositif perdure. Il vous est proposé de resigner une convention triennale. La Cantine à un euro ne concerne que les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 000 euros. Elles pourront bénéficier d'un tarif à un euro. Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 1 001 euros, s'appliqueront les tarifs votés en juin. Nous aurons une vigilance particulière sur la tranche qui est juste au-dessus des 1 000 euros, avec des aides possibles par le biais du CCAS.

**Hiazid BELABBES** : Il y a une erreur, il faut lire 1 001 euros.

Avez-vous des questions ou remarques ?

**Odile LECLERCQ** : En 2024, nous avions voté un tarif pour les adultes : bénéficient-ils aussi d'une augmentation de 15 % ?

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**Hiazid BELABBES** : Oui.

L'idée était d'ouvrir les Blés d'or à des personnes extérieures.

**Odile LECLERCQ** : C'était un tarif pour les adultes au sein de la cantine scolaire.

**Audrey HECQUET** : Oui, des enseignants avaient émis cette volonté, mais ce n'est pas utilisé.

**Odile LECLERCQ** : Si nous votions une délibération, une demande qui arriverait en cours d'année pourrait être couverte.

**Hiazid BELABBES** : Quand nous présenterons les budgets, nous augmenterons ou pas le tarif pour les enseignants de l'école MATISSE.

**Odile LECLERCQ** : Vous n'optez pas pour le bonus EGALIM ?

**Hiazid BELABBES** : C'est dans la délibération.

**Odile LECLERCQ** : Nous sommes ravis que cette mesure ait été rattrapée, puisque vous nous aviez affirmé que ce n'était plus possible. Vos démarches datent d'août.

**Hiazid BELABBES** : Non, vous n'écoutez pas, nos démarches datent de longtemps, puisque vous avez voté les tarifs en juin. L'Etat ne nous répondait pas, je vous l'avais affirmé au dernier Conseil.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, aux tarifs restaurant scolaire renouvellement de la tarification sociale à 1€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 – années scolaires 2025-2026.*

### **3. Subvention de fonctionnement à l'association générale des familles**

**Martine DESSEIN** : C'est un remboursement annuel : la commune prend en charge, depuis le 13 juillet 2013, le contrat d'hébergement et d'assistance pour la bibliothèque, qui compte 200 adhérents et est installée à l'espace Simone-VEIL.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à la subvention de fonctionnement à l'association générale des familles.*

### **4. Décision modificative n°1 – Budget principal 2025**

**Adam BENAMEUR** : Cette décision modificative fait suite à plusieurs éléments, notamment une question comptable. Depuis cette année, les charges de personnel ne sont plus considérées comme une charge salariale, mais comme une charge à caractère général. Ils s'élèvent à 86 800 euros. Nous avons eu un reliquat de factures d'EDF depuis 2022, qui est redescendu à hauteur de 34 400 euros après négociation.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le total est de 121 200 euros, sachant que la décision modificative porte sur la somme de 140 000 euros. Les 20 000 euros restants sont liés à une augmentation des frais de maintenance - pour des : véhicules, outils informatiques, ascenseurs - et aux espaces verts, parce que nous avons eu recours à un prestataire pour s'occuper du cimetière. Ces dépenses en plus sont couvertes par des recettes supplémentaires, qui ne sont pas des impôts. C'est la conséquence d'une notification du Trésor public, qui nous a annoncé que, par rapport à notre prévision d'encaissement des impôts locaux, la somme est supérieure.

**Eric BLONDEL** : Nous ne voyons pas que les dépenses diminuent les charges de personnel.

**Adam BENAMEUR** : Une règle ne permet pas de prendre de l'argent dans les charges de personnel et de le mettre dans les charges à caractère général.

**Eric BLONDEL** : Nous pouvons donc nous attendre à une avance de 85 000 euros ?

**Adam BENAMEUR** : Nous verrons en fin d'année.

**Gilles JOLY** : La délibération sur la fongibilité des crédits a été votée en 2022.

**Hiazip BELABBES** : Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

**Odile LECLERCQ** : Quel est le montant lié aux espaces verts ?

**Adam BENAMEUR** : Je vous le donnerai au moment du compte administratif.

**Hiazip BELABBES** : Des passages ont été ajoutés pour que le cimetière soit propre. Nous n'avons pas trouvé de solution à la disparition des herbicides. Hélène travaille aussi sur ce sujet, nous avons prévu d'aller visiter le cimetière de La Madeleine. C'est une vraie gageure que de tenir les espaces verts. La commune va, bientôt, recevoir un véhicule équipé, qui va permettre de nettoyer les files d'eau et d'arracher l'herbe. Normalement, le coût est de 100 000 euros, mais nous l'avons eu à 45 000 euros.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à la décision modificative n°1 – Budget principal 2025.*

## **5. Adoption de la convention de fabrication et de livraison de repas avec la société MILLE ET UN REPAS DU NORD**

**Hiazip BELABBES** : Nous avons été interpellés par MILLE ET UN REPAS au sujet de son intervention pour d'autres communes, voisines et amies de SANTES, dont Ennetières-en-Weppes, et cette société nous a demandé si nous pouvions mutualiser notre cuisine centrale. Ce travail a abouti à une réalisation. Le maire d'Ennetières-en-Weppes et moi-même sommes très contents. Nous devrions faire beaucoup plus de mutualisations entre les communes, notamment sur les équipements sportifs, pour faire des économies.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le coût de fabrication, sans le périscolaire, est de 3,77 euros. Le prix du repas est proposé à 50 centimes pour Ennetières-en-Weppes et Wambrechies. Sur la base de 30 000 couverts, cela ferait une recette de 15 000 euros. Ce tarif sera révisable, selon l'inflation.

**Odile LECLERCQ** : C'est des données de l'ADEME. Nous sommes sensibles au fait de disposer d'éléments analytiques.

La cantine a été refaite ?

**Hazid BELABBES** : Non, vous confondez avec les Blés d'or.

**Odile LECLERCQ** : La préparation des repas se fait aux Blés d'or ?

**Hazid BELABBES** : Non, dans la cuisine.

**Odile LECLERCQ** : Il n'y a pas eu de travaux ?

**Hazid BELABBES** : Si, il y a eu un investissement assez conséquent. Nous avons récupéré la cuisine, suite à sa gestion par l'ancien prestataire, et elle était dans un état déplorable. Nous avons souhaité renouveler le matériel pour les années futures.

**Gilles JOLY** : Vous disposerez des éléments analytiques en fin d'année, quand le compte administratif sera présenté, puisque le changement de prestataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier a changé la donne.

**Hazid BELABBES** : Nous sommes aussi sensibles à la comptabilité analytique, qui est nécessaire ; mais, en la comparant avec la réalisation, il y a un monde : pour sortir un coût des énergies pour un repas, un seul compteur gérait les Blés d'or ; il a donc fallu en installer un particulier pour la cuisine, pour que la donnée s'affine.

**Odile LECLERCQ** : Cet investissement va être repris dans la valeur du repas ?

**Hazid BELABBES** : Oui.

**Odile LECLERCQ** : Vous l'avez estimé à 20 centimes ?

**Hazid BELABBES** : Oui.

**Odile LECLERCQ** : Pour Wambrechies, c'est pour de la restauration scolaire ou du portage à domicile ?

**Hazid BELABBES** : Du portage à domicile.

**Martine DESSEIN** : Certains équipements sont arrivés à la salle municipale.

**Odile LECLERCQ** : Le dimensionnement de la cuisine permet-il d'atteindre l'objectif des 30 000 repas ?

**Hazid BELABBES** : Oui.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**Odile LECLERCQ** : D'autres partenariats pourraient-ils voir le jour ?

**Hiazip BELABBES** : Oui. Deux cuisiniers professionnels sont venus. Nous pouvons aller encore plus loin, il y aura peut-être un accord à passer avec Loos et Haubourdin.

D'autres questions ?

**Isabelle MARTIN-DECARNIN** : Est-ce que la cuisine sert toujours à l'école Saint-Anne ?

**Hiazip BELABBES** : Oui.

**Isabelle MARTIN-DECARNIN** : C'est oublié dans la délibération.

**Hiazip BELABBES** : Nous l'ajouterons.

**Isabelle MARTIN-DECARNIN** : Le tarif est valable pendant combien de temps ?

**Hiazip BELABBES** : La révision est annuelle.

**Gilles JOLY** : La Sainte-Famille n'a pas été ajoutée, parce qu'elle fait l'objet d'une convention spécifique avec MILLE ET UN REPAS.

**Odile LECLERCQ** : Quels sont les objectifs quantitatifs de réduction des déchets de MILLE ET UN REPAS ?

**Hiazip BELABBES** : Nous pouvons vous les donner.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à l'adoption de la convention de fabrication et de livraison de repas avec la société MILLE ET UN REPAS DU NORD.*

## **6. Adoption d'une convention de partenariat avec la société PASS CULTURE**

**Audrey HECQUET** : Le PASS CULTURE individuel concerne les jeunes, dès l'âge de 15 ans et jusqu'à leur majorité. Il leur offre une somme annuelle, pour acheter des livres ou des places pour des concerts et spectacles. Ce dispositif existe aussi de façon collective, il est à destination des collèges et lycées pour des séances de cinéma ainsi que des concerts et spectacles. La salle AGORA propose, depuis de nombreuses années, aux collèges et lycées, le dispositif Ecole et cinéma. Nous proposons que la commune adhère à ce dispositif.

**Hiazip BELABBES** : Avez-vous des questions ?

**Odile LECLERCQ** : C'est pour tous les collégiens et lycéens ?

**Audrey HECQUET** : Oui, pour le rayonnement de la commune, il est intéressant que les jeunes viennent voir des spectacles ici.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**Isabelle MARTIN-DECARNIN** : Ce n'est que pour les scolaires ?

**Audrey HECQUET** : Oui, les professeurs choisissent dans un catalogue.

**Isabelle MARTIN-DECARNIN** : Les spectacles proposés à AGORA pourront-ils aussi faire partie du catalogue ?

**Audrey HECQUET** : Oui, mais c'est différent du PASS CULTURE individuel.

**Isabelle MARTIN-DECARNIN** : Ce n'est pas encore possible ?

**Audrey HECQUET** : Ici, il s'agit du collectif.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à l'adoption d'une convention de partenariat avec la société PASS CULTURE.*

## **7. Régularisations d'urbanisme – Transfert de la parcelle AT268 dans le domaine public de la MEL et déclassement de la parcelle AT267**

**Bertrand HANNUS** : Un tronçon de chaussée a été réalisé entre l'avenue des Sports et l'extension de la ZAC du BLANC BALOT et la rue du PILLOY. A l'occasion de cette division parcellaire, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une parcelle, 267, qui mord sur notre unité foncière pour 3 m<sup>2</sup>. Il s'agit de faire un déclassement, pour que TISSERIN s'occupe de l'acte notarié.

Les derniers travaux du PPI - Plan pluriannuel d'investissements - vont concerter les rues du BLANC BALOT, pendant les vacances de la Toussaint, et du PAYS PERDU, fin octobre-début novembre.

**Hiazip BELABBES** : C'est une réfection totale de la rue qui sera réalisée.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, aux régularisations d'urbanisme, au transfert de la parcelle AT268 dans le domaine public de la MEL et au déclassement de la parcelle AT267.*

## **8. Adoption du projet de construction de deux terrains de padel**

**Hiazip BELABBES** : En juin, le Tennis-club de SANTES avait présenté un projet de padel, de façon à développer l'activité. Vous aviez voté, à l'unanimité, la possibilité d'avancer dans les études.

**Adam BENAMEUR** : En juillet, nous avons sollicité plusieurs entreprises de maîtrise d'œuvre, pour qu'elles puissent nous remettre une offre. ALLIANCE INDUSTRIE a été choisie, et le travail a commencé en septembre. Le marché s'élève à 24 000 euros hors taxes.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il y a eu une étude géotechnique et un repérage des éventuels travaux préparatoires à faire. Dans le cadre d'un avant-projet sommaire, ALLIANCE INDUSTRIE a fourni des croquis du futur bâtiment. Les deux terrains de padel seraient situés sur l'actuel court de tennis, qui est en résine et qui va disparaître, comme le mur situé au fond du court. Le bâtiment arriverait à la hauteur du lampadaire qui est situé juste à côté du club house. Nous vous proposons une enveloppe de 350 000 euros hors taxes.

**Tanguy LATACZ** : Le futur bâtiment mordrait-il sur les deux terrains à l'extérieur ?

**Adam BENAMEUR** : Non.

D'ici la fin de l'année, une réunion sera organisée avec le club de tennis, pour formaliser une convention, dans laquelle seront déterminés les rôles de la commune et de l'association.

Pour la première fois à SANTES, nous allons amortir un investissement grâce à l'exploitation : c'est-à-dire que les recettes tirées des locations de terrains permettront d'amortir l'équipement. Suivant des simulations de financement : le coût annuel pour l'entretien et la maintenance s'élève à 600 euros ; les recettes atteignent 26 000 euros, en partant du principe que la location de courts à l'heure serait de 25 euros. Nous nous sommes basés sur un fonctionnement minimal : 10 heures de location par semaine pour chaque court, donc 20 heures, pendant les 52 semaines de l'année, puisque le bâtiment serait couvert et permettrait donc d'y jouer durant toutes les saisons. La recette de 26 000 euros par an permettrait d'amortir le padel en 2040, sans compter les éventuelles subventions. La Fédération française de tennis a établi un cahier des charges : s'il est respecté, il permet d'obtenir une subvention, et nous avons demandé à la maîtrise d'œuvre de l'intégrer au projet.

**Hiazip BELABBES** : Nous pourrions aussi toucher une subvention de la MEL..

**Adam BENAMEUR** : La Région pourrait aussi financer ce projet.

Nous dégagerions des recettes supplémentaires pour la commune, comme avec les locations de salles.

**Hiazip BELABBES** : C'est vraiment un projet très intéressant, car c'est la première fois qu'une association nous propose de rembourser l'investissement. Le Tennis-club ne peut pas emprunter, car ce sont nos terrains. L'enveloppe pour les travaux ne sera pas au-dessus de 350 000 euros.

Avez-vous des questions sur ce projet ?

**Francis GAILLOT** : Nous nous engageons, sans avoir signé : c'est mettre la charrue avant les bœufs, la convention aurait dû être réglée avant le lancement des travaux.

**Hiazip BELABBES** : Les travaux ne vont pas débuter tant que la convention ne sera pas écrite.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**Francis GAILLOT** : De nombreux terrains se construisent dans d'autres communes. Ici, dans quelques temps, il y aura peut-être moins de demandes et la structure pourrait péricliter : les risques ne sont pas anodins.

**Hélène NOWAK** : C'est une plus-value pour les scolaires.

**Audrey HECQUET** : Le Tennis-club a un rayonnement dans les WEPPEZ, grâce aux tournois qui sont organisés avec d'autres associations d'autres communes.

**Francis GAILLOT** : Les bénévoles du Tennis-club prendraient en charge les réservations ?

**Adam BENAMEUR** : Tout sera dans la convention.

**Hiazip BELABBES** : C'est la première fois qu'il y a un partenariat financier avec une association. Le bâtiment sera totalement couvert, et les terrains seront réutilisables. Il y a toujours une part de risque : si nous commençons à penser à ce qu'il va se passer dans les années qui suivent pour prendre une décision, nous n'en prenons pas et certains Santois continueront à aller à Bondue pour jouer au padel. Pour les écoles, c'est aussi un nouveau sport, très facilement assimilable par les enfants.

**Martine DESSEIN** : L'association a déjà fait ses preuves au niveau du club house, en le finançant totalement.

**Hiazip BELABBES** : D'autres questions ?

**Isabelle MARTIN-DECARNIN** : Les 24 000 euros pour ALLIANCE INDUSTRIE sont-ils inclus dans les 350 000 euros ?

**Hiazip BELABBES** : Non.

**Tanguy LATAZ** : Il avait été question d'un prix différencié pour les Santois et les extérieurs.

**Adam BENAMEUR** : Nous ne pouvons pas encore nous positionner.

**Hiazip BELABBES** : Je ne ferai rien sans les personnes qui vont rembourser, l'idée est que cela ne coûte rien à la mairie.

**Gilles JOLY** : Nous vous présenterons un plan de financement.

**Francis GAILLOT** : Les besoins au niveau de l'ultimate et du badminton n'ont pas été pourvus, c'est dommage.

**Hiazip BELABBES** : Présentez-moi un plan de financement pour investir.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Nous nous creusons la tête pour accepter toutes les associations. Elles se développent et demandent des créneaux. Ce n'est pas possible. Nous avons trouvé une solution pour que l'ultimate puisse utiliser la salle de basket, l'association de badminton a été accueillie.

**Francis GAILLOT** : Nous avons été obligés d'arrêter les inscriptions.

**Hiazip BELABBES** : Si nous construisons un bâtiment, c'est six à dix millions d'euros.

**Coralie PLUQUIN** : Quelle serait la date où nous pourrions réserver un court ?

**Adam BENAMEUR** : Les travaux devraient débuter en juin et la livraison devrait avoir lieu début octobre.

**Odile LECLERCQ** : Combien y a-t-il eu de réponses pour la maîtrise d'œuvre ?

**Hiazip BELABBES** : Trois.

**Odile LECLERCQ** : La maîtrise d'œuvre a commencé les devis ?

**Hiazip BELABBES** : C'est ce que nous vous avons présenté.

**Odile LECLERCQ** : Plusieurs devis ont été établis ?

**Hiazip BELABBES** : C'est un chiffrage.

**Odile LECLERCQ** : Nous aurions aimé avoir l'avant-projet sommaire.

**Adam BENAMEUR** : C'est un document préparatoire.

**Odile LECLERCQ** : Il fait partie de la délibération.

**Adam BENAMEUR** : Pas en tant que tel.

**Odile LECLERCQ** : Nous découvrons les données, sachant que c'est également un projet d'investissement qui n'était pas défini dans le ROB. Je vous demande cinq minutes, pour que nous puissions nous concerter.

**Hiazip BELABBES** : Je vous ai promis une enveloppe globale de 350 000 euros hors taxes. Ensuite, je vous présenterai les devis.

**Bertrand HANNUS** : Il y aura une commission d'appel d'offres, avec les lots et détails.

*La séance est suspendue de 20 heures 57 à 21 heures 02.*

**Hiazip BELABBES** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Francis GAILLOT** : Nous souhaitons que la convention soit signée avant les travaux.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**Hiazip BELABBES** : Non. Je propose de vous soumettre l'avant-projet de convention, cela vous va ?

**Odile LECLERCQ** : Oui.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à l'adoption du projet de construction de deux terrains de padel.*

## **9. Création d'un espace de biodiversité – Installation d'une mare dans le jardin partagé**

**Hélène NOWAK** : C'était une délibération que nous devions passer en juin et que nous avons ajournée, car nous n'avions pas assez d'éléments émanant de la Métropole. Ce projet entre dans le cadre du plan Nature en ville, voté en 2020. Un plan de boisement de 1 300 m<sup>2</sup> a déjà été créé sur le terrain de foot. L'idée est de créer un espace de biodiversité au sein du jardin partagé : un lieu propice à la nature, où il y a déjà énormément d'espèces. Le principal sujet est de créer une mare pédagogique, avec des espèces locales. La zone de 20 m<sup>2</sup> va s'élargir pour atteindre 100 m<sup>2</sup>, pour que l'eau puisse s'y infiltrer. Il y aura un accompagnement pédagogique et participatif de la Métropole, qui va donner des outils pour observer la biodiversité autour de cette mare. Il y a la mare, mais aussi ses abords : il est ainsi proposé une diversification des prairies, un peu fleuries, parce qu'il y a des pollinisateurs. Le budget pour la mare est de 20 000 euros, somme qui sera peut-être prise sur le budget participatif. Ce sera fait début 2026 ou au maximum en août. La terre sera réutilisée pour la spirale aromatique.

**Hiazip BELABBES** : C'est une très belle réalisation : je vous invite à aller au jardin partagé, les enfants des écoles y vont très souvent. Un très fort lien social s'est créé, y compris dans le mode de gestion de l'association. Je suis vraiment ravi, car c'est le résultat que j'attendais au sujet de ce jardin partagé.

D'autres questions sur cette délibération ?

**Eric BLONDEL** : Le budget de 20 000 euros sera-t-il subventionné ?

**Hiazip BELABBES** : La question est : qui paie ?

**Hélène NOWAK** : La MEL, intégralement. Nous ne payons rien.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à la création d'un espace de biodiversité et à l'installation d'une mare dans le jardin partagé.*

## **10. Personne titulaire de la FPT – Emplois de direction de catégorie A – Convention de mise à disposition de Monsieur le Directeur général des services de la commune comme directeur du CCAS**

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**Hiazip BELABBES** : Nous avons eu des directeurs au CCAS, cela n'a pas fonctionné comme nous le voulions. Nous gérons un Service d'aide à domicile, avec une vingtaine de personnes, qui se développe et qui va être évalué par la Haute autorité de santé. Nous avons aussi un FPA - Foyer pour personnes âgées autonomes - qui a des besoins. Il y a également le travail de solidarité, réalisé par Patricia, qui se bat à plein temps. Le maire et le DGS étaient trop sollicités, ce n'est pas possible. Nous ne sommes pas structurés pour disposer d'un directeur de CCAS à plein temps.

La personne exclusivement réservée au FPA sera sous la coupe du DGS. Nous allons aussi travailler sur le SAD, afin d'avoir une personne dédiée, car c'est un métier très compliqué. Nous resterons dans la même enveloppe financière, mais avec trois fonctions qui interviendront. Le Service d'aide à domicile de SANTES a un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Département, nous touchons environ 20 000 euros.

Avez-vous des questions ?

**Odile LECLERCQ** : Une annonce est parue.

**Hiazip BELABBES** : Elle va être retirée.

**Gilles JOLY** : Nous avons échangé. J'avais déjà participé à l'élaboration des budgets et travaillé sur les travaux aux Blés d'or.

**Francis GAILLOT** : Juridiquement, c'est légal, mais le CCAS est indépendant. Après, politiquement.

**Hiazip BELABBES** : Je vous laisse libre de vos propos. Administrativement, je peux le faire. C'est le Conseil d'administration du CCAS qui décidera au final.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à la convention de mise à disposition de Monsieur le Directeur général des services de la commune comme directeur du CCAS.*

*Le prochain Conseil municipal aura lieu durant la seconde quinzaine de novembre.*

*La séance est levée à 21 heures 20.*

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 23 voix M. ANDOUCHÉ Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BRUERE Jérôme, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazip, Mme HECQUET Audrey est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, M. Hiazip BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATAZC Tanguy est un vote par pouvoir de KASPRZYK Philippe, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMAR est un vote par pouvoir de BRAME Philippe

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

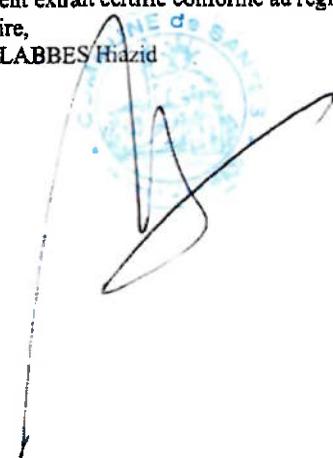
Publié le :

Ne participent pas au vote : 0 exclus  
N'ont pas pris part au vote : 0

Le Secrétaire de séance.

A blue ink signature of the Secretary of the Session, written in a cursive style. It includes the prefix 'B. 1. au' and the name 'B. 1. au'.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et  
le présent extrait certifié conforme au registre.  
Le Maire,  
M. BELABBES Hiazip

A blue ink signature of the Mayor, written in a cursive style. It includes the prefix 'B. 1. au' and the name 'B. 1. au'.

Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905530-20251128-APPRO\_PV\_25\_09-AU

S2LO